

Document du GTÉG du CanSFE – Enjeu complexe No 5

La technologie numérique : Une arme à double tranchant dans la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie

Intervenants : Meaghan Anderson, Digital Opportunity Trust; Kagwiria Muturia, World Renew Canada

Qu'est-ce qu'un enjeu complexe?

Il s'agit d'un enjeu qui possède de multiples facettes interdépendantes et pour lequel il n'existe pas de solution rapide. Ce type d'enjeu se résout plutôt par une solution complexe et novatrice qui tient compte de plusieurs perspectives parfois contradictoires ainsi que de son impact sur l'environnement et les individus concernés.

Définir la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie

Pour la première fois, les Nations Unies ont consacré une importante conférence mondiale sur les droits des femmes aux intersections entre la technologie et les droits des femmes. En mars 2023, la [Commission de la condition de la femme 67](#) (CSW67) s'est concentrée sur l'innovation numérique et la technologie et ses thèmes prioritaires ont mis en évidence l'innovation et le changement technologique ainsi que l'éducation à l'ère numérique comme domaines primordiaux pour parvenir à l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir de toutes les femmes et les filles. Depuis quelques années, les technologies numériques avancent à une vitesse et à une échelle sans précédent. La COVID-19 a accéléré encore davantage cette croissance, a renforcé notre dépendance aux outils numériques et, aujourd'hui, le monde a complètement basculé dans l'espace numérique. Cependant, tout le monde n'est pas en mesure de participer sur un pied d'égalité à nos sociétés de plus en plus numériques. À l'échelle mondiale, il existe un [écart numérique entre les genres](#), lequel est profondément lié à la pauvreté et exclut les communautés mal desservies des avantages que la technologie numérique peut leur apporter.

Si la technologie numérique a changé la donne pour faire avancer l'égalité des genres en élargissant l'accès aux informations sur la santé sexuelle et reproductive, en créant des réseaux de soutien et des outils pour les personnes ayant subi des violences fondées sur le genre (VFG) et en offrant un espace pour défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), elle comporte aussi des aspects négatifs entraînant des revers préjudiciables à l'avancement de l'égalité des genres. Les espaces numériques reflètent les écarts systémiques qui existent dans le monde physique et créent de



nouvelles formes d'isolement, d'exploitation, de maltraitance, de harcèlement, de silence et d'exclusion pour les femmes, les filles et les personnes issues de la diversité de genre. Par conséquent, la technologie numérique est une arme à double tranchant qui peut contribuer à prévenir la VFG et à y réagir, mais qui peut aussi la favoriser tant dans les espaces physiques que virtuels.

La [violence fondée sur le genre facilitée par la technologie](#) (VFGFT) se définit comme tout acte commis, aidé, aggravé ou amplifié par l'utilisation des technologies de l'information et des communications ou d'autres outils numériques susceptibles de causer un préjudice physique, sexuel, psychologique, social, politique ou économique ou d'autres atteintes aux droits. Si la VFGFT simplifie des comportements abusifs bien connus, comme le harcèlement et le leurre d'enfants par le biais d'outils pratiques permettant aux personnes commettant des actes de violence d'accéder à leurs cibles, elle donne également lieu à de nouvelles formes de maltraitance qui font appel à la technologie, dont la création non consensuelle d'images sexuelles par le biais de l'intelligence artificielle (IA). Les femmes, les filles, les personnes LGBTQI+ et les PANDC sont exposées à un risque élevé de VFGFT. Par exemple, les [femmes sont 27 fois plus susceptibles](#) d'être victimes de VFGFT, en particulier les femmes qui travaillent comme journalistes, politiciennes ou défenseuses des droits de la personne. En outre, certaines courent des risques encore plus élevés en raison de la discrimination et des obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées, dont les femmes en situation de handicap, les femmes autochtones, les femmes racialisées et les femmes sans-abri ou mal-logées.

Pourquoi la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie est-elle un enjeu complexe?

Échelle et rapidité de la VFGFT : La VFGFT peut se produire dans différents lieux géographiques et législatifs, les agresseurs étant en mesure d'accéder à leurs victimes même lorsqu'elles ne sont pas à proximité physique et de cibler des personnes dans des villes ou des pays différents. La maltraitance peut se produire immédiatement en raison de la facilité avec laquelle il est possible d'accéder à Internet et de communiquer avec des victimes potentielles. Il est également parfois impossible pour les personnes survivantes d'échapper à la VFGFT (par exemple, si la violence se produit sur des plateformes de médias sociaux accessibles à partir du téléphone ou de l'ordinateur de la cible, ou si l'agresseur a accès à distance à ses appareils). Le contenu numérique peut également être facilement copié et, même si la source originale de l'information est supprimée, des copies peuvent avoir été téléchargées et être redistribuées, ce qui expose la personne survivante à un risque perpétuel de maltraitance.

Anonymat : Dans le monde numérique, l'anonymat et le pseudonymat permettent de ne pas avoir à rendre compte de ses actes.

Effet de réduction au silence : La VFGFT réduit au silence les voix des femmes en ligne, les incitant à s'autocensurer et à réduire leur participation dans les espaces numériques. Elle décourage également les femmes d'assumer des rôles de leadership, réduisant ainsi le contenu en ligne relatif à l'égalité et aux droits de la personne. Si la VFGFT a un impact sur les femmes qui en font ou en ont fait l'expérience, elle a également un impact systémique qui se répercute sur l'inclusion numérique des femmes et sur leur accès aux outils et plateformes numériques.

Normalisation de la VFGFT : On s'attend souvent à ce que le monde numérique ne soit pas sans danger et on pense qu'il faut l'accepter ou qu'il n'y a rien à faire pour le changer. En outre, alors que la recherche a démontré à maintes reprises les effets graves que la VFGFT peut avoir sur la vie des



personnes qui en sont touchées, il existe une croyance largement répandue selon laquelle la maltraitance et le harcèlement en ligne ne sont pas aussi graves que les altercations physiques. La VFGFT est considérée par plusieurs comme insignifiante parce qu'elle se produit dans les espaces numériques, et on dit aux personnes survivantes d'ignorer la maltraitance ou de simplement se déconnecter des médias sociaux ou de leurs appareils pour l'éviter. Les mythes sur la VFGFT, le manque de compréhension des dommages qu'elle cause et la stigmatisation des personnes ayant survécu à la VFG font en sorte que la VFGFT n'est pas acceptée comme une autre forme de VFG, que ce soit par le grand public ou par le système judiciaire.

Discussion

Comment pouvons-nous assurer notre devoir de « ne pas nuire » et privilégier les droits de la personne et d'autres protections juridiques dans notre travail tout en tirant parti des avantages de la technologie numérique compte tenu des risques?

Alors que les praticien·nes (gestionnaires de programmes, coordonnateur·trices techniques, chef·fes d'équipe et autres fonctions similaires dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'égalité des genres et du développement) travaillent à un objectif à long terme de création d'espaces numériques plus sûrs, il y a aussi une urgence à combler l'écart numérique. Cela signifie qu'il faut faire entrer les femmes dans le monde numérique dès maintenant, tout en respectant notre devoir de « ne pas nuire ».

Créer des espaces numériques plus sûrs : La conception d'espaces et d'outils numériques facilite intrinsèquement la diffusion de la VFGFT et la croissance de communautés haineuses qui amplifient et renforcent le sexisme et la discrimination systémiques. Par exemple, les applications de messagerie de groupe, les sites Web de médias sociaux et d'autres outils numériques peuvent être mis à profit par des groupes et des mouvements opposés aux droits des femmes pour partager et amplifier activement des idées sexistes, haineuses et violentes sur les femmes, les filles et les personnes transgenres, ainsi que pour harceler les femmes et les filles qui militent dans les espaces numériques. La technologie évoluant très rapidement, il est devenu de plus en plus difficile pour les militant·es de suivre les changements et de créer des mécanismes pour résoudre ces problèmes. L'un des éléments à considérer est le principe de responsabilité. Il s'agit de déterminer qui doit être tenu responsable des comportements négatifs en ligne et qui doit s'engager à ne pas nuire.

Faire tomber les obstacles et repenser les dynamiques de pouvoir : Trop souvent, les espaces numériques sont considérés comme des lieux dangereux où les femmes seront toujours vulnérables. En conséquence, les femmes et les filles sont considérées comme des utilisatrices passives des espaces numériques, avec peu ou pas de pouvoir ou de capacité d'action, et elles doivent adopter une position défensive lorsqu'elles accèdent aux espaces numériques. Il faut changer d'attitude, examiner les dynamiques de pouvoir qui existent dans les espaces numériques et trouver des moyens de renforcer et de soutenir la capacité d'action des femmes en tant que cocréatrices de leur propre vie numérique. Par exemple, comment pouvons-nous adopter le concept [d'autosoins numériques](#) selon lequel les femmes et les filles définissent leur propre vie numérique et prennent des mesures pour créer des modes de vie en ligne sains et des mécanismes de résilience? Nous devons également reconnaître qu'aujourd'hui, les femmes qui travaillent dans le domaine de l'innovation numérique font tomber des obstacles et modifient les normes de genre concernant les personnes qui peuvent tirer profit de la technologie numérique. En outre, en plus de travailler sur la capacité individuelle des femmes à naviguer dans l'espace numérique,



les praticien·nes doivent s'attaquer aux raisons fondamentales qui font en sorte que les plateformes numériques ne sont pas sécuritaires en premier lieu.

Reconnaître les effets néfastes de la VFGFT dans la vie réelle : La VFGFT a un impact considérable sur la vie réelle des femmes et ne devrait pas être considérée comme une question distincte, mais plutôt être placée dans le continuum de la VFG et intégrée dans le travail plus large effectué pour combattre la VFG à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale.

Comment parvenir à simultanément accorder la priorité à la capacité d'action dans les espaces en ligne, comprendre les dynamiques de pouvoir dans l'espace numérique et assurer une protection?

Un autre point de tension consiste à examiner ce qu'est l'espace numérique idéal, qui devrait le créer et pour qui il devrait être créé. En d'autres termes, qui décide qui est en sécurité dans ces espaces?

Urgence : La technologie numérique avance à une vitesse sans précédent. Alors que dans d'autres domaines, les gouvernements, le secteur privé et les OSC prennent le temps d'élaborer un plan de sécurité approprié avant utilisation, l'espace numérique n'attend pas. Une approche multisectorielle doit être adoptée pour trouver des solutions permettant d'assurer la sécurité des femmes dès maintenant. Certaines solutions peuvent consister à repérer et considérer les risques qui ont été négligés et ignorés dans le passé, et à renforcer la solidarité dans les espaces numériques sans danger, notamment en créant des espaces réservés aux filles pour discuter de la SDSR.

Pouvoir limité des utilisateurs finaux et des utilisatrices finales : Lorsqu'il s'agit de concevoir des infrastructures numériques, il existe un point de tension constant entre la propriété et la capacité des personnes à les façonner. Souvent, les utilisateur·trices n'ont pas la possibilité de s'exprimer sur la création de ces espaces, et les femmes et les filles deviennent des utilisatrices passives qui n'ont pas, ou très peu, la possibilité de participer à la création de ces espaces. Les praticien·nes des domaines de l'aide humanitaire, de l'égalité des genres et du développement doivent donc privilégier la capacité d'action des femmes et des filles et se demander comment contribuer de manière proactive à la création d'un espace Internet idéal qui soit accessible, sûr, exempt de violence, privé, sécurisé et inclusif.

Accès illimité à l'information : Dans les espaces numériques, les gens ont un accès illimité à l'information, et les praticien·nes doivent se demander si cela porte atteinte aux droits des personnes et si cela expose les femmes et les filles à davantage de maltraitance et de préjudices. En fait, l'un des types de VFGFT est la divulgation publique d'informations privées. Les personnes qui commettent des actes de VFG publient des informations privées sur une personne afin de la harceler, de lui faire honte et de nuire à sa réputation. Dans les communautés ou les familles aux valeurs plus conservatrices ou patriarcales, la publication d'informations privées, telles qu'une capture d'écran d'une femme portant des vêtements particuliers ou conversant avec un homme ne faisant pas partie de sa famille, ou encore des images d'une femme dans une situation sociale précise, peut entraîner des préjudices pour ces femmes dans la vie réelle. Le contexte dans lequel les informations sont divulguées modifie la signification des informations personnelles, et la publication de matériel non sexuel peut être tout aussi préjudiciable, voire plus, que la publication de matériel sexuel. En explorant les conséquences potentielles d'un accès illimité à l'information, il est essentiel de se demander si, en tant qu'utilisateur·trices, nous avons le pouvoir de décider des limites de l'accès à l'information afin d'assurer notre sécurité et celle des autres. Les



utilisateur-trices doivent pouvoir définir leur propre vie numérique et des espaces d'autosoins numériques doivent être créés.

Comment pouvons-nous intégrer les communautés déconnectées qui sont confrontées à des obstacles croissants en matière d'accès, de participation significative et de bénéfices égaux dans les espaces numériques? Comment assurer l'accès, l'inclusion et la sécurité pour les groupes marginalisés en cette ère numérique?

L'espace numérique idéal est :

- Accessible à tout le monde
- Pertinent : les informations atteignent différentes personnes/les informations sont pertinentes dans leur contexte particulier
- Inclusif : il tient compte de l'intersectionnalité
- Sans danger
- Habilitant (il renforce le pouvoir)

Inégalités et inclusion : Pour éviter que l'écart numérique ne s'aggrave, nous devons trouver des moyens de remédier aux inégalités qui empêchent l'accès à la technologie numérique. En effet, les structures, les systèmes de pouvoir et les dynamiques qui existent dans le monde physique et qui entretiennent les inégalités continuent d'exister dans le monde numérique. Les personnes qui ont une capacité d'action continuent d'en avoir davantage dans les espaces virtuels et celles qui ont été historiquement marginalisées continuent de passer à travers les mailles du filet. Les praticien·nes doivent tenir compte de l'impact de l'intersectionnalité sur l'accès et le recours aux technologies numériques. L'identité de genre, la race, l'âge, l'appartenance ethnique, les capacités, la sexualité, etc., sont autant de facteurs déterminants qui jouent un rôle dans l'accès au monde numérique. Par exemple, les personnes LGBTQI+ sont davantage confrontées à la maltraitance et au harcèlement en ligne, et n'ont donc pas la même liberté de s'exprimer dans l'espace numérique.

Nord/Sud, rural/urbain, et autres divisions : La disponibilité et le prix des téléphones intelligents, la vitesse de connexion Internet, l'accès fiable à l'électricité, les taux d'alphabétisation, les seuils de revenus, les degrés de pauvreté, etc., diffèrent tous entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu, et ont tous une incidence sur l'accès réel des personnes aux espaces numériques. La langue utilisée en ligne peut également constituer un obstacle à la participation au monde numérique. Il est possible que la langue utilisée dans les applications n'ait pas été adaptée à la langue utilisée dans une région donnée et/ou qu'elle ne corresponde pas au degré d'alphabétisation des habitant·es des quatre coins du monde. Enfin, la plupart des entreprises technologiques sont situées dans le Nord et il y a très peu de consultations avec les utilisateur-trices dans le Sud.

Alors que les travaux se poursuivent pour réduire l'écart numérique, il est essentiel que personne ne soit laissé pour compte. Ne pas inclure de manière significative les communautés marginalisées ne fera que prolonger et exacerber les inégalités et la recherche de l'égalité dans les espaces numériques.



Ressources

ONU Femmes. (2023). [TECHNOLOGY-FACILITATED VIOLENCE AGAINST WOMEN: TAKING STOCK OF EVIDENCE AND DATA COLLECTION.](#)

UNESCO. (2021). [The Chilling: Global trends in online violence against women journalists](#)

Pollicy. (2023). [Behind the work of Digital Justice.](#)

Chowdhury, R. (2023). [Platforms Are Fighting Online Abuse—but Not the Right Kind. WIRED.](#)

Akiwowo, S. (2019). [How to fix the glitch in our online communities. Ted Talk.](#)

Centre for International Governance Innovation. (2020). [Technology-Facilitated Gender-Based: An Overview.](#)